

AFFAIRE N°4 - Acquisition de deux terrains de 263 et 357 m², situés chemin Bailly à la Montagne, appartenant à Monsieur Jules PARMENTIER et M. Roland INDICE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La commune envisage de faire l'acquisition de l'étroite bande de terrains qui sépare l'école de la Montagne 8ème km du chemin Bailly, afin d'aménager les abords de l'école et de faciliter l'accès aux terrains communaux ex-GAUD-DALAIS et "ex-GERARD-MAISONNEUVE, situés en contrebas.

Ces terrains appartiennent à trois propriétaires dont deux sont d'ores et déjà d'accord, le troisième souhaitant effectuer plutôt qu'une vente un échange dont les termes sont encore en discussion à l'heure actuelle.

- Les terrains dont je vous propose aujourd'hui l'acquisition consistent en :
- une parcelle de 263 m², cadastrée section BZ N°103, bâtie d'une case en bois sous tôle, appartenant à Monsieur Jules PARMENTIER qui s'est montré d'accord sur le prix de 14 000 Francs ;
 - une parcelle de 357 m², cadastrée section BZ N°104, bâtie de deux cases en bois sous tôle, appartenant à M. Roland INDICE, qui accepte de la céder au prix de 20 000 F.

Ces prix s'entendent pour les immeubles libres de toute occupation et sont compatibles avec l'avis des Services Fiscaux.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ces terrains aux prix respectifs de 14 000 et 20 000 F, ainsi que des Honoraires du notaire chargé de la rédaction des actes de vente correspondants.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt de 4 200 000 de francs à contracter auprès de la C.A.E.C.L., inscrit au chapitre 908 du budget primitif de 1978.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu

Saint-Denis le 9 février 1978

Par le Préfet et par

délégation

le Directeur des Finances

et des Collectivités Locales

Signé Paul PASTOR

Pour copie conforme

le chef de bureau délégué

J. IACOSTE